

## 5.554 prisonniers ont été libérés au Burundi depuis juin dernier

PANA, 26 décembre 2012 Bujumbura, Burundi - Quelque 5.554 détenus ont bénéficié des remises de peine depuis l'entrée en vigueur de la mesure de grâce présidentielle au Burundi en juin dernier, a annoncé le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Pascal Barandagiye. "Nous en sommes à 70% des 7.000 détenus qui remplissent les conditions de remise en liberté avant la fin de l'année", a-t-il déclaré.

La grâce présidentielle a été utilisée pour améliorer les conditions carcérales par le désengorgement significatif des prisons du pays qui ont la réputation d'être particulièrement surpeuplées. Plus de 10.000 personnes sont détenues dans les 11 Maisons d'arrêt du pays dont les capacités d'accueil sont largement dépassées. A l'occasion de la fête de Noël, 953 détenus ont été libérés lundi dernier des différentes Maisons d'arrêt du pays. Les principaux bénéficiaires sont les femmes enceintes ou allaitantes, les prisonniers atteints de maladies incurables, les personnes âgées de 60 ans et plus, ainsi que les mineurs. Les personnes coupables de lourdes infractions, comme celles relatives au crime contre l'humanité, au crime de guerre, au viol, au vol à main armée ou à la participation aux bandes organisées, sont éligibles à la grâce présidentielle.